

Les machines à l'usage du public

TABLEAU 1 : LES MACHINES À L'USAGE DU PUBLIC		
A. Les machines à l'usage du public permettant des dépôts de billets assortis d'une traçabilité du client		
1.	Automates de dépôt (<i>Cash-in-machines</i> , CIM)	Les automates de dépôt permettent aux clients, via une carte bancaire ou d'autres moyens, de déposer des billets en euros sur leur compte bancaire, mais ne disposent pas d'une fonction de distribution de billets. Ils vérifient l'authenticité des billets en euros et permettent une traçabilité du titulaire du compte ; la vérification de la qualité des billets est une fonction optionnelle
2.	Automates recyclants en libre-service (<i>Cash-recycling machines</i> , CRM)	Les automates recyclants en libre-service permettent aux clients, via une carte bancaire ou d'autres moyens, de déposer des billets en euros sur leur compte bancaire et de retirer des billets en euros de leur compte bancaire. Ces automates vérifient l'authenticité et la qualité des billets en euros et permettent une traçabilité du titulaire du compte. Pour les retraits, les automates recyclants en libre-service peuvent utiliser des billets en euros authentiques et en bon état, déposés par d'autres clients lors d'opérations précédentes
3.	Automates de dépôt et de retrait (<i>Combined cash-in machines</i> , CCM)	Les automates de dépôt et de retrait permettent aux clients, via une carte bancaire ou d'autres moyens, de déposer des billets en euros sur leur compte bancaire et de retirer des billets en euros de leur compte bancaire. Ces automates vérifient l'authenticité des billets en euros et permettent une traçabilité du titulaire du compte ; la vérification de la qualité est une fonction optionnelle. Pour les retraits, ces automates n'utilisent pas les billets en euros déposés par d'autres clients lors d'opérations précédentes mais seulement des billets ayant fait l'objet d'un chargement séparé

Classification et traitement des billets en euros par les machines à l'usage du public

TABLEAU 1 : CLASSIFICATION ET TRAITEMENT DES BILLETS EN EUROS PAR LES MACHINES À L'USAGE DU PUBLIC			
où les dépôts de billets sont assortis d'une traçabilité du client			
Catégorie		Propriétés	Traitement
1	Objets non reconnus comme étant des billets en euros	<p>Non reconnus comme étant des billets en euros pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - billets non libellés en euros - objets ressemblant à des billets en euros - image ou format non conforme - billet très écorné ou très mutilé - erreur au niveau de la fonction alimentation ou transport de la machine 	Restitution au client par la machine
2	Billets en euros présumés faux	Image et format reconnus, mais un au moins des éléments d'authentification vérifiés par la machine n'a pas été détecté ou se situe nettement en dehors de la tolérance	<p>À retirer de la circulation</p> <p>À remettre pour authentification, avec les informations sur le titulaire du compte, aux autorités nationales compétentes, sans délai et au plus tard 20 jours ouvrables après le dépôt dans la machine. Le titulaire du compte ne doit pas être crédité du montant</p>
3	Billets en euros non clairement authentifiés	Image et format reconnus, mais tous les éléments d'authentification vérifiés par la machine ne sont pas reconnus en raison d'écarts de qualité et/ou de tolérance. Dans la plupart des cas, billets en euros impropres à la circulation	<p>À retirer de la circulation.</p> <p>Les billets sont traités séparément et remis pour authentification aux autorités nationales compétentes sans délai et au plus tard 20 jours ouvrables après le dépôt dans la machine. Les informations sur le titulaire du compte sont conservées pendant huit semaines après que les billets ont été détectés par la machine. Ces informations sont communiquées sur demande aux autorités nationales compétentes ; ou bien, en accord avec les autorités nationales compétentes, les informations permettant la traçabilité du titulaire du compte peuvent être communiquées aux autorités en même temps que les billets en euros. Le titulaire du compte peut être crédité du montant</p>
4a	Billets en euros reconnus authentiques et en bon état	Toutes les vérifications de l'authenticité et de la qualité effectuées par la machine donnent des résultats positifs	<p>Peuvent être remis en circulation</p> <p>Le titulaire du compte est crédité du montant</p>
4b	Billets en euros reconnus authentiques et impropres à la remise en circulation	Toutes les vérifications d'authenticité effectuées par la machine donnent des résultats positifs. Au moins un contrôle portant sur un critère qualitatif donne un résultat négatif	<p>Ne peuvent être remis en circulation et doivent être retournés à la BCN</p> <p>Le titulaire du compte est crédité du montant</p>